

# Titre Professionnel AGENT MAGASINIER



## Liste des Missions confiées à l'alternant

Les grands « + » pour les apprentis (contrat d'apprentissage) :



- ⇒ **CACES Chariot catégories 1, 3 et 5**
- ⇒ **Certificat Sauveteur Secouriste du Travail**
- ⇒ **Prévention des Risques liés à l'Activité Professionnelle**
- ⇒ **Habilitation Electrique Basse tension**

- Réception des produits/colis livrés et mise en stock ;
- Enregistrement des données correspondantes dans le système d'information de l'entreprise ;
- Vérification de la cohérence avec le stock physique ;
- Suivi du stock de produits et veille au respect des règles de sécurité des produits, en tenant compte de réglementations spécifiques à certains types de produits ;
- Suivi des inventaires ;
- Réception des commandes de clients internes et externes, vérification de la disponibilité des produits
- Prélèvement des produits et emballages en fonction des caractéristiques et modes de transport ;
- Traitement des retours éventuels de marchandises ;
- Transmission au responsable des anomalies constatées, suggestions d'améliorations ;
- Maintien des zones d'évolution propres et rangées.

Titre Professionnel de niveau V • inscrit au R.N.C.P. sous le n° 1852